

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ CONTACTS AVEC LES JOURNALISTES

1. DESCRIPTION DE L'OPÉRATION DE TRAITEMENT

L'équipe de presse de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) gère un dossier contenant les coordonnées des journalistes qui ont demandé à être enregistrés dans la base de données de l'OLAF ou à être automatiquement informés des activités de l'OLAF. Les journalistes sont informés de leur inscription sur cette liste et peuvent demander à tout moment à en être retirés. La liste est utilisée à des fins de contact, afin que l'OLAF puisse contacter des journalistes, envoyer du matériel de presse et inviter des journalistes à des événements destinés aux médias.

Le traitement de vos données à caractère personnel ne servira pas dans le cadre d'une prise de décision automatisée, y compris un profilage.

2. BASE JURIDIQUE DU TRAITEMENT

La base juridique de ce traitement est l'article 5, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) 2018/1725.

Ce traitement est également fondé sur les traités instituant l'Union européenne, l'autonomie accordée à l'OLAF par le règlement (UE) n° 883/2013 (JO L 248/1 du 18 septembre 2013) et le code de bonne conduite administrative de la Commission européenne. L'OLAF communique avec les médias, les citoyens de l'Union et le public en général sur des thèmes relatifs aux politiques et enquêtes que l'Office mène. L'article 10, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 883/2013 dispose que le directeur général de l'OLAF veille à ce que toute information communiquée au public le soit de façon neutre et impartiale et que sa divulgation respecte la confidentialité des enquêtes et soit conforme aux principes, procédures et garanties arrêtés dans ce règlement.

3. CATÉGORIES DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL RECUEILLIES

Aux fins de cette opération de traitement, OLAF recueille les catégories de données à caractère personnel suivantes: données d'identification (nom, prénom, nom de la société de médias) et coordonnées (pays, adresse électronique, numéro de téléphone).

Les journalistes ne sont pas tenus de fournir ces données à caractère personnel (ils les fournissent volontairement).

4. QUI A ACCÈS À VOS INFORMATIONS ET À QUI SONT-ELLES COMMUNIQUÉES?

Le personnel de l'OLAF responsable des relations avec la presse a accès à vos données à caractère personnel.

5. COMMENT PROTÉGEONS-NOUS ET SAUVEGARDONS-NOUS VOS INFORMATIONS?

Afin de protéger vos données à caractère personnel, plusieurs mesures techniques et organisationnelles ont été mises en place. Les mesures techniques comprennent des actions appropriées visant à assurer la sécurité en ligne et à atténuer les risques de perte de données, de modification des données ou d'accès non autorisé, en tenant compte du risque posé par le traitement et la nature des données traitées. Les mesures organisationnelles comprennent la limitation de l'accès aux données aux personnes autorisées ayant un intérêt légitime à les connaître aux fins de cette opération de traitement.

6. COMBIEN DE TEMPS CONSERVONS-NOUS VOS DONNÉES?

Vos données personnelles peuvent être conservées par l'OLAF jusqu'à ce que vous demandiez à ce que votre nom soit retiré de la liste de contact des journalistes ou que vous informiez le service de presse de l'OLAF que vous ne travaillez plus pour le média en question.

En outre, l'OLAF retire de la liste les données à caractère personnel des personnes dont les coordonnées semblent ne plus être valides, correctes ou à jour.

7. QUELS SONT VOS DROITS ET COMMENT POUVEZ-VOUS LES EXERCER?

Vous avez le droit de demander l'accès à vos données à caractère personnel, la rectification ou la suppression de ces données, ou la limitation du traitement de celles-ci. Vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données. Vous pouvez demander à tout moment que vos données personnelles soient retirées de la liste de contact. Ceci ne portera pas atteinte à la légalité de ce traitement avant votre demande.

Toute demande visant à exercer l'un de ces droits est à adresser au responsable du traitement (OLAF-FMB-DATA-PROTECTION@ec.europa.eu). Si vous souhaitez faire valoir vos droits dans le contexte d'une ou de plusieurs opérations de traitement ou de dossiers spécifiques, veuillez décrire ces opérations ou dossiers et indiquer leurs références dans votre demande.

Des exceptions fondées sur le règlement (UE) 2018/1725 peuvent s'appliquer.

8. COORDONNÉES DU OU DE LA DÉLÉGUÉ(É) À LA PROTECTION DES DONNÉES

Vous pouvez prendre contact avec le délégué à la protection des données de l'OLAF (OLAF-FMB-DPO@ec.europa.eu) au sujet des questions relatives au traitement de vos données à caractère personnel au titre du règlement (UE) 2018/1725.

9. DROIT DE RECOURS

Vous avez le droit de saisir le Contrôleur européen de la protection des données (edps@edps.europa.eu) si vous estimez que les droits qui vous sont reconnus par le règlement (UE) 2018/1725 ont été violés à la suite du traitement de vos données à caractère personnel effectué par l'OLAF.